

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 juin 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Dominique CONORT, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (*pouvoir de Mme Pascale RENAUD*), M. Gilles CURTI (*pouvoir de M. Jacques BELLIER*), M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, M. Marc EMONET (*pouvoir de Mme Nathalie KRAMER*), M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), Mme Martine SCHMIT (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir de M. Michaël THOMAS*).

**Absents excusés** : M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jacques BELLIER (*pouvoir à M. Gilles CURTI*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER (*pouvoir à M. Marc EMONET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Martine SCHMIT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Laurent DELAPORTE*), Mme Pascale RENAUD (*pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI*), M. Michaël THOMAS (*pouvoir à Mme Pascale ROCHERON*).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 62

Nombre de pouvoirs : 9

Excusés : 3

### N° de l'ordre du jour :

**2013.06.33 : Attribution d'une subvention dans le cadre de la création et de l'animation d'un espace de travail partagé.**

**Convention pluriannuelle d'objectifs entre le Club des  
Créateurs et Entrepreneurs Ile-de-France Ouest (CCE-IDFO)  
et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**□ M. Gilles PANCHER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales déterminant les compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice ;

Vu les délibérations n°2010-02-02 et n°2011-06-17 relatives à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Vu la délibération n°2013-04-16 relative à l'adoption du projet stratégique pour le développement économique du territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Considérant les statuts et le règlement intérieur de l'association du Club des Créateurs et Entrepreneurs Ile-de-France Ouest (CCE-IDFO) ;

Considérant les perspectives de participation des partenaires mobilisés lors de l'atelier sur l'espace de travail partagé du 5 mars 2013 ;

Considérant le courrier de demande de subvention adressé par le Club des Créateurs et Entrepreneurs Ile-de-France Ouest à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, le dossier de présentation du futur espace de travail partagé ainsi que son plan prévisionnel de financement reçus le 22 mai 2013 ;

Créé en 1981, le Club des Créateurs et Entrepreneurs Ile-de-France Ouest (CCE-IDFO) est une association qui intervient dès la phase d'émergence des projets d'entreprises et poursuit son accompagnement durant leurs étapes de développement. En lien étroit avec les acteurs de l'entrepreneuriat des Yvelines, et en particulier avec le réseau départemental des Business Angel, le club propose à ses adhérents :

- des conseils et des expertises bénévoles en accompagnement des porteurs de projet et de jeunes entreprises,
- une dynamique de réseau afin de développer l'entraide mutuelle, de densifier leurs connexions professionnelles et finalement, de favoriser la création de valeurs,
- leur rapprochement avec des investisseurs, susceptibles de soutenir la croissance des entreprises adhérentes.

Ainsi, le CCE-IDFO organise depuis plus de 30 ans une proximité entre les acteurs du développement économique et les entrepreneurs du territoire. Aujourd'hui, convaincu de l'importance d'identifier des lieux d'échanges et de rencontres professionnelles, le club souhaite créer un premier espace de travail partagé. Ces espaces sont des lieux de travail contemporains dédiés aux communautés de travailleurs nomades. L'objectif poursuivi est d'y développer les projets dans un contexte propice à l'émulation et au développement d'un réseau professionnel spécifique. Ces lieux tendent à devenir un maillon essentiel du parcours du créateur et de l'entrepreneur sur un territoire. Vecteurs d'attractivité, ils sont un des axes de développement économique identifiés comme prioritaires dans la stratégie de développement économique adoptée lors du Conseil communautaire du 16 avril 2013.

Implanté au 6 avenue de Sceaux à Versailles depuis décembre 2012, Bulkypix, jeune start-up dans le domaine du jeu vidéo et des applications sur supports mobiles, accepte de dédier environ 250 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée de ses bureaux, afin d'héberger cet espace de travail d'une capacité d'accueil de 30 travailleurs. Cet espace inclut deux salles de réunion pouvant servir de lieu de travail en mode projet ainsi que de lieux de rencontre et d'animation. Ce rapprochement d'acteurs favorise l'émergence d'un pôle de compétences autour du numérique et de la mobilité. Il participera à la structuration de la filière numérique du territoire, à l'identification de Versailles Grand Parc comme territoire propice au développement de projets numériques et à la fédération d'une communauté dynamique d'acteurs publics et privés.

Le CCE-IDFO assurera la gestion, l'animation et la promotion du lieu. De nombreux partenaires locaux, tant publics que privés, ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt à participer au développement de cet espace.

Fort de ces éléments de contexte et du dossier de présentation transmis par le club, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une aide financière globale de soixante cinq mille euros (65.000€) à cette association sur la base des objectifs fixés par le projet de convention d'objectifs sur deux ans joint à la présente délibération et en distinguant deux subventions:

- une aide spécifiquement dédiée à la création et à l'amorçage pour un montant de 30.000€ (trente mille euros). Elle permettra à l'association d'acquérir du matériel informatique, des licences professionnelles et du mobilier, qui seront mis à la disposition des utilisateurs de l'espace. Sur ce montant, 5.000€ (cinq mille euros) sont dédiés à l'acquisition de supports mobiles pour la banque de téléphones adossée à l'espace de travail partagé, le service innovant à forte valeur ajoutée de cet espace ;
- une aide spécifiquement dédiée au fonctionnement pour un montant de 20.000€ (vingt mille euros) la première année, puis 15.000€ (quinze mille euros) la seconde année. Elle permettra à l'association d'équilibrer son budget de fonctionnement, notamment grevé par l'animation du lieu et l'événementiel, dans la période délicate de lancement de l'espace de travail partagé.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'accorder une subvention d'équipement de 30.000 € au Club des Créateurs et Entrepreneurs Ile-de-France Ouest (CCE-IDFO) afin de participer au financement du lancement de l'espace de travail partagé et une subvention de fonctionnement de 20.000€ en 2013 et de 15.000€ en 2014 pour les dépenses identifiées dans le cadre de la convention ;*
- 2) *approuve la convention définissant, notamment, les conditions d'utilisation de chaque subvention ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;*
- 4) *dit que les crédits de dépenses correspondants sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération sur le compte 6574 « subventions*

Accusé certifié exécutoire

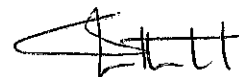
Réception par le préfet : 09/07/2013

*aux personnes de droit privé » et sur le compte 20421 « subvention d'équipement aux personnes de droit privé », fonction 90.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.  
Nombre de votants : 62  
Suffrages exprimés : 71 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services

